

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DES SOCIETES ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES ET
ARJOWIGGINS LE BOURRAY

Le 8 avril 2019

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons en notre qualité de représentants du personnel des sociétés ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES et ARJOWIGGINS LE BOURRAY, dont la liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal de commerce de Nanterre, le 29 mars dernier, conduisant au licenciement de près de 800 salariés dans le seul département de la Sarthe.

Le communiqué de presse que vous avez diffusé à la suite de l'annonce de cette liquidation judiciaire a suscité l'indignation et la colère des salariés victimes de ce drame industriel, social, territorial et humain.

A la lecture de ce communiqué, nous nous sommes nous-mêmes interrogés : **Est-ce du mépris, de l'indifférence ou de l'incompétence de la part de notre Ministre de l'Economie et des Finances ?**

Est-ce du mépris, de l'indifférence ou de l'incompétence lorsque, dans votre communiqué, vous commencez par vous « féliciter » de la reprise des sites de Greenfield et du Bourray ?

- alors que le site de Greenfield n'emploie que 75 salariés et n'a jamais été menacé, puisque plusieurs candidats avaient déposé une offre de reprise prévoyant la reprise de l'ensemble des salariés ;
- alors que la reprise par un industriel local du site du Bourray ne permet de sauvegarder que 117 emplois sur 270 ;
- alors surtout que la reprise du site de Greenfield et celle très partielle du site du Bourray ont été mises en œuvre sans aucune aide ou intervention de l'Etat.

Est-ce du mépris, de l'indifférence ou de l'incompétence lorsque la Secrétaire d'Etat, Madame PANNIER RUNACHER affirme au Sénat, le 26 mars dernier, que l'échec d'une reprise globale d'ARJOWIGGINS dans le courant de l'année 2018 serait lié à un contentieux opposant le groupe à British American Tobacco (BAT) devant les juridictions anglaises ?

- alors que, si cette information est avérée, elle n'a jamais été communiquée aux représentants du personnel, sachant que le litige avec BAT est censé concerner exclusivement SEQUANA, la maison-mère du groupe, et non les filiales de la branche ARJOWIGGINS ;
- alors que, si cette information est fautive, sa diffusion par le gouvernement a nécessairement entravé la recherche de repreneurs et témoigne d'une grave méconnaissance du dossier.

Est-ce du mépris, de l'indifférence ou de l'incompétence lorsque la même Secrétaire d'Etat, affirme, cette fois à l'Assemblée Nationale, le 3 avril dernier, que « l'Etat s'était engagé depuis plusieurs années aux côtés de cette entreprise » et que « les 200 millions d'euros publics engagés par la BPI et l'Etat ont été consacrés à absorber les pertes opérationnelles des sites d'Arjowiggins et uniquement à ça, pour faire face à un contexte de marché particulièrement difficile » ?

- alors que l'argent public engagé via la BPI a exclusivement servi à mettre en œuvre une stratégie consistant à vider le groupe SEQUANA de ses outils industriels, notamment en France, regroupés au sein la branche ARJOWIGGINS, pour se concentrer sur l'activité de distribution exploitée au sein de la branche ANTALIS ; que cette stratégie a donné lieu à un premier scandale, au mois de janvier dernier, avec la fermeture du site de Crèvecœur, quelques mois après la cession de la société ARJOWIGGINS SECURITY ; et que c'est cette même stratégie qui a conduit à l'abandon brutal de l'ensemble de la branche ARJOWIGGINS et aux liquidations des sociétés ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES et ARJOWIGGINS LE BOURRAY ;
- alors qu'une partie significative de l'argent mis à disposition par la BPI l'a été sous la forme de prêts consentis à des taux d'intérêts ruineux (de 10 à 14%) et garantis par des nantissements sur les actions ANTALIS ; et qu'une plainte pénale pour prise illégale d'intérêts et soutien abusif a été déposée contre la BPI par l'association regroupant les actionnaires minoritaires de SEQUANA (ASAMIS) ?

Est-ce du mépris, de l'indifférence ou de l'incompétence lorsque, dans votre communiqué du 29 mars dernier, vous vous bornez à « prendre acte » de la liquidation du site de Bessé-sur-Braye, en déplorant le fait que « les financements privés nécessaires pour équilibrer l'offre [de reprise portée par les salariés] n'ont pu être réunis ».

- alors que les services de votre Ministère, par l'intermédiaire du CIRI, n'ont mené aucune démarche sérieuse pour rechercher un repreneur, ni pour trouver une solution de financement au projet porté par les salariés ;
- alors que la BPI a refusé d'apporter la moindre contribution au financement de la reprise, tandis que son Directeur général annonçait fièrement, 3 jours avant la liquidation, un bénéfice « record » d'un montant supérieur à un milliard d'euros ;
- alors surtout que nous avons découvert que des mouvements de fonds illicites étaient intervenus dans les semaines qui ont précédé l'ouverture des procédures de redressement judiciaire des sociétés ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES et ARJOWIGGINS LE BOURRAY, notamment au bénéfice de la société ANTALIS, pour un montant total supérieur à 20 millions d'euros, soit précisément le montant de l'argent privé nécessaire pour financer le projet de reprise porté par les salariés !

Dans ces circonstances, comment pouvez-vous vous « féliciter » de la situation et vous contenter de « prendre acte » de la liquidation du site de Bessé-sur-Braye ?

Est-ce encore du mépris, de l'indifférence ou de l'incompétence quand vous annoncez la mise en place d' « outils exceptionnels » pour l'accompagnement des salariés ?

- alors que vous vous bornez à évoquer les dispositifs légaux existants, à savoir :
 - o le « contrat de sécurisation professionnel », mis en œuvre par Pôle emploi et applicable à tout licenciement économique dans toute entreprise n'appartenant pas à un groupe de plus de 1.000 salariés ainsi qu'aux entreprises en redressement ou liquidation judiciaire ;
 - o l'activation d'une « cellule d'appui à la sécurisation », qui n'est que la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement renforcé prévu pour les grands licenciements.
- alors que lors de la dernière audience devant le Tribunal de commerce de Nanterre, le Procureur de la République a expressément requis de l'Etat, en cas de liquidation judiciaire, qu'il consacre au financement de l'accompagnement des salariés licenciés, dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), les 25 millions d'euros d'argent public initialement réunis pour financer une éventuelle reprise.

Monsieur le Ministre, nous attendons de votre part une réponse à la présente lettre ouverte, à la hauteur du drame industriel, social, territorial et humain, dont nous tenons l'Etat responsable.

Monsieur le Ministre, il est encore temps de prendre au sérieux le dossier ARJOWIGGINS et de mobiliser enfin les moyens de l'Etat pour sauver les 800 familles victimes de ce désastre.

Nous vous demandons, en particulier, de vous engager, d'une part, à trouver une solution de financement au projet de reprise portée par les salariés et, d'autre part, à apporter la contribution « *exceptionnelle* » promise au plan de sauvegarde de l'emploi des sociétés ARJOWIGGINS LE BOURRAY et ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES.

Nous espérons vivement que cette dernière démarche pacifique aboutira et que nous n'aurons pas à recourir à d'autres moyens pour nous faire enfin entendre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments distingués.

**Les représentants du personnel des sociétés ARJOWIGGINS
PAPIERS COUCHES et ARJOWIGGINS LE BOURRAY**